Classification PEMP

CACES validité 5 ans

Recommandation R.336 - Différentes catégories : Plateformes Elévatrices Mobiles de Personnes

Type 1

Translation admise en position repliée uniquement

Type 2

Translation commandée depuis le sol admise avec nacelle en position haute

Type 3

Translation admise en position haute commandée depuis la plate-forme











Groupe A
Élévation suivant
axe vertical



Groupe B Élévation multidirectionnelle



www.groupepoisson.fr



PROGRAMME DE FORMATION Renouvellement CACES® R386 Plateforme Élévatrice Mobile de Personnes

OBJECTIFS

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de conduire et d'utiliser en sécurité les catégories de PEMP pour lesquelles il sera autorisé par l'employeur (CT R4323-55 et R4323-56).

PUBLIC VISÉ

Tous les salariés utilisant une ou plusieurs catégories de PEMP et en conséquence, devant être titulaire de l'autorisation de conduite consécutive à la formation obligatoire, et du CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) dans les entreprises le mettant en œuvre.

PROGRAMME DE FORMATION

Enseignements théoriques (commun à toutes les catégories)

- Bases de la réglementation applicable aux équipements de travail. Documents à présenter lors des contrôles.
- Rôle des différents organismes.
- Responsabilités du chef d'équipe, du chef de chantier, du conducteur de travaux.
- Principaux engins, caractéristiques, organes de service, dispositifs de sécurité. Principaux risques.
- Règles de conduite, de circulation, de stationnement. Dispositions générales de sécurité, fin de poste

Enseignements pratiques (développés selon la catégorie d'engins)

- Prise de poste / Vérifications
- Conduite / Circulation
- Manœuvres
- Maintenance

Tests CACES®



Délivré par CAT industrie ou ECOFAC Suivant les recommandations CNAM R386, R389, R372M et R390

Références réglementaires : Recommandation CNAMTS R386 Plateformes Elévatrices Mobiles de Personnes

Conduite:

Articles R4323-55 à R4323-57 du Code du Travail.

<u>Formation à la sécurité</u>: Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

<u>Prérequis</u>:

Aptitude médicale, permis de conduire (si circulation sur la voie publique), compréhension du français.

Durée:

2 jours recyclage et tests CACES®

Nombre d'intervenants :

1formateur théorie/pratique sur le 1èr jour et 1 testeur sur le 2ème jour.

Evaluation et suivi de la formation

• Une évaluation à chaud est effectuée en fin de session, elle s'appuie sur :

- Mesurer la satisfaction et l'intérêt des participants
- Evaluer l'intégration de techniques et d'outils.
- Pressentir les évolutions et les changements mis en place
- Engager les participants dans leur plan d'action.
- Un bilan oral où chaque participant présente les actions sur lesquelles il s'engage.
 La présence d'un responsable est souhaitable sur ce temps afin de mieux accompagner les changements de comportements des salariés.



PROGRAMME DE FORMATION CACES® R386

Plateforme Élévatrice Mobile de Personnes, conducteurs débutants

OBJECTIFS

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de conduire et d'utiliser en sécurité les catégories de PEMP pour lesquelles il sera autorisé par l'employeur (CT R4323-55 et R4323-56).

PUBLIC VISÉ

Tous les salariés utilisant une ou plusieurs catégories de PEMP et en conséquence, devant être titulaire de l'autorisation de conduite consécutive à la formation obligatoire, et du CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) dans les entreprises le mettant en œuvre.

PROGRAMME DE FORMATION

Enseignements théoriques (commun à toutes les catégories)

- Bases de la réglementation applicable aux équipements de travail. Documents à présenter lors des contrôles.
- Rôle des différents organismes.
- Responsabilités du chef d'équipe, du chef de chantier, du conducteur de travaux.
- Principaux engins, caractéristiques, organes de service, dispositifs de sécurité. Principaux risques.
- Règles de conduite, de circulation, de stationnement. Dispositions générales de sécurité, fin de poste

Enseignements pratiques (développés selon la catégorie d'engins)

- Prise de poste / Vérifications
- Conduite / Circulation
- Manœuvres
- Maintenance

Tests CACES®



CAT industrie ou ECOFAC Suivant les recommandations CNAM R386, R389, R372M et R390

Références réglementaires : Recommandation CNAMTS R386 Plateformes Elévatrices Mobiles de Personnes

Conduite:

Articles R4323-55 à R4323-57 du Code du Travail.

<u>Formation à la sécurité</u>: Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

<u>Prérequis</u>:

Aptitude médicale, permis de conduire (si circulation sur la voie publique), compréhension du français.

<u>Durée</u>:

3 jours formation et tests CACES®

Nombre 'intervenants:

1formateur théorie/pratique sur les 1èr et 2ème jour et 1 testeur sur le 3ème jour.

Evaluation et suivi de la formation

• Une évaluation à chaud est effectuée en fin de session, elle s'appuie sur :

- Mesurer la satisfaction et l'intérêt des participants
- Evaluer l'intégration de techniques et d'outils.
- Pressentir les évolutions et les changements mis en place
- Engager les participants dans leur plan d'action.
- Un bilan oral où chaque participant présente les actions sur lesquelles il s'engage.
 La présence d'un responsable est souhaitable sur ce temps afin de mieux accompagner les changements de comportements des salariés.



PROGRAMME DE FORMATION Actualisation des connaissances Plateforme Élévatrice Mobile de Personnes

OBJECTIFS

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de conduire et d'utiliser en sécurité les catégories de PEMP pour lesquelles il sera autorisé par l'employeur (CT R4323-55 et R4323-56).

PUBLIC VISÉ

Tous les salariés utilisant une ou plusieurs catégories de PEMP et en conséquence, devant être titulaire de l'autorisation de conduite consécutive à la formation obligatoire, et du CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) dans les entreprises le mettant en œuvre.

PROGRAMME DE FORMATION

Rappels théoriques (commun à toutes les catégories)

- Bases de la réglementation applicable aux équipements de travail. Documents à présenter lors des contrôles.
- Rôle des différents organismes.
- Responsabilités du chef d'équipe, du chef de chantier, du conducteur de travaux.
- Principaux engins, caractéristiques, organes de service, dispositifs de sécurité. Principaux risques.
- Règles de conduite, de circulation, de stationnement. Dispositions générales de sécurité, fin de poste

Remise à jour des pratiques (développées selon la catégorie d'engins)

- Prise de poste / Vérifications
- Conduite / Circulation
- Manœuvres
- Maintenance

Evaluations théoriques et pratiques

Références réglementaires : Recommandation CNAMTS R386 Plateformes Elévatrices Mobiles de Personnes

Conduite:

Articles R4323-55 à R4323-57 du Code du Travail.

<u>Formation à la sécurité</u>: Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

<u>Prérequis</u>:

Aptitude médicale, permis de conduire (si circulation sur la voie publique), compréhension du français.

Durée:

1 jour formation théorie / pratique

Nombre d'intervenant : 1formateur théorie/pratique

Evaluation et suivi de la formation

• Une évaluation à chaud est effectuée en fin de session, elle s'appuie sur :

- Mesurer la satisfaction et l'intérêt des participants
- Evaluer l'intégration de techniques et d'outils.
- Pressentir les évolutions et les changements mis en
- Engager les participants dans leur plan d'action.
- Un bilan oral où chaque participant présente les actions sur lesquelles il s'engage.
 La présence d'un responsable est souhaitable sur ce temps afin de mieux accompagner les changements de comportements des salariés.



PROGRAMME DE FORMATION Autorisation de conduite Plateforme Élévatrice Mobile de Personnes

OBJECTIFS

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de conduire et d'utiliser en sécurité les catégories de PEMP pour lesquelles il sera autorisé par l'employeur (CT R4323-55 et R4323-56).

PUBLIC VISÉ

Tous les salariés utilisant une ou plusieurs catégories de PEMP et en conséquence, devant être titulaire de l'autorisation de conduite consécutive à la formation obligatoire, et du CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) dans les entreprises le mettant en œuvre.

PROGRAMME DE FORMATION

Enseignements théoriques (commun à toutes les catégories)

- Bases de la réglementation applicable aux équipements de travail. Documents à présenter lors des contrôles.
- Rôle des différents organismes.
- Responsabilités du chef d'équipe, du chef de chantier, du conducteur de travaux.
- Principaux engins, caractéristiques, organes de service, dispositifs de sécurité. Principaux risques.
- Règles de conduite, de circulation, de stationnement. Dispositions générales de sécurité, fin de poste

Enseignements pratiques (développés selon la catégorie d'engins)

- Prise de poste / Vérifications
- Conduite / Circulation
- Manœuvres
- Maintenance

Evaluations théoriques et pratiques

Références réglementaires : Recommandation CNAMTS R386 Plateformes Elévatrices Mobiles de Personnes

Conduite:

Articles R4323-55 à R4323-57 du Code du Travail.

<u>Formation à la sécurité</u>: Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

<u>Prérequis</u>:

Aptitude médicale, permis de conduire (si circulation sur la voie publique), compréhension du français.

Durée:

2 jours formation théorie / pratique

Nombre d'intervenant :

1 formateur théorie/pratique

Evaluation et suivi de la formation

• Une évaluation à chaud est effectuée en fin de session, elle s'appuie sur :

- Mesurer la satisfaction et l'intérêt des participants
- Evaluer l'intégration de techniques et d'outils.
- Pressentir les évolutions et les changements mis en
- Engager les participants dans leur plan d'action.
- Un bilan oral où chaque participant présente les actions sur lesquelles il s'engage.
 La présence d'un responsable est souhaitable sur ce temps afin de mieux accompagner les changements de comportements des salariés.